

**UNITE DE CHIRURGIE REPARATRICE DE LA MAIN ET DES BRULES
S.O.S. MAIN GRENOBLE**

(Pr. F.MOUTET)

Hôpital A.MICHALLON- B.P. 217 - CHU de GRENOBLE - 38043 GRENOBLE CEDEX 09

Grenoble le 9 Mars 2000

Chers amis,

Voici la version définitive des conclusions de nos réunions du 10 Mars et du 4 Octobre 1999 sur le programme et la mise en route du droit au titre en chirurgie de la main.

Ce texte a été présenté au Pr. GLORION président du conseil national de l'ordre des médecins qui l'a accepté dans sa réunion plénière de Décembre 1999. Le droit au titre est formellement accepté par un courrier de Pr. GLORION de Janvier 2000.

**Harmonisation des DIU
et
Droit au titre en Chirurgie de la Main**

Texte mis sur pied par :

Y. ALLIEU coordonateur DIU du Sud (Bordeaux, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Toulouse)

J-Y ALNOT coordonateur du DIU de Paris (Paris V, VII, XI, XIII)

K. GUELMY enseignant

E. LEBRETON enseignante

R. LEGRE secrétaire général de la Société Française de Chirurgie de la Main

J-P LEMERLE enseignant

D. LE NEN coordonnateur du DIU du grand Ouest (Angers, Brest, Caen, Nantes, Rennes, Rouen, Tours)

F. MOUTET président du Collège Français des Enseignants en Chirurgie de la Main

J. NONNENMACHER coordonateur du DIU de l'Est (Besançon, Nancy, Reims Strasbourg)

Ch. OBERLIN enseignant.

Après discussion et d'un commun accord il est décidé à l'unanimité des membres cités d'harmoniser l'organisation des DIU de chirurgie de la main en France selon les modalités suivantes :

Article 1: *Création de la confédération des DIU de Chirurgie de la main.*

Il est créé une confédération des DIU de Chirurgie de la Main sous l'égide de la Société Française de Chirurgie de la Main et du Collège Français des Enseignants en Chirurgie de la Main qui veille à l'harmonisation des Diplômes Inter-Universitaires de formation en Chirurgie de la Main au niveau national.

Article 2 : *Organisation générale.*

2.1 *L'inscription.*

Elle nécessite:

- Soit d'avoir validé ou d'être inscrit au DESC de Chirurgie Traumatologique et Orthopédique ou de Chirurgie Plastique, Réparatrice et Esthétique pour les ressortissants français.
- Soit d'être déjà qualifié dans une de ces deux spécialités
- Soit pour les ressortissants des autres nationalités de justifier d'une formation équivalente dans les mêmes spécialités dans leur pays d'origine.

2.2 *L'enseignement.*

- Il est de 100 à 120 heures
- Il est réparti sur deux ans.
- Il possède un programme national unique.
- Il est régional coordonné par le responsable du DIU régional.
- L'examen final est régional et porte sur le programme national (annexe I.)
- Le jury intègre pour le passage de l'examen final un des membres enseignants d'un DIU d'une autre région qui participera effectivement à celui-ci.

2.3 *La docimologie de l'examen final.*

Elle comprend :

- A- une analyse du cursus du candidat
- B- la discussion orale de cas cliniques
- C- la présentation d'un mémoire écrit, original et dirigé par l'un des membres enseignants, présenté et défendu comme une publication

2.4 *L'obtention du diplôme.*

Elle est subordonnée à la réussite antérieure ou simultanée à un DU de microchirurgie organisé dans une des villes françaises de faculté.

2.5 *Le diplôme final.*

Il est délivré par les UFR organisatrices du DIU où le candidat est inscrit quand il aura satisfait aux épreuves décrites aux paragraphes 2.3 et 2.4.

Addendum

La commission d'homologation du «droit au titre»

Il est clairement établi :

D'une part en ce qui concerne les candidats inscrits au D.I.U. à partir d'Octobre Novembre 99, que le droit au titre sera décerné par le bureau de la Fédération des D.I.U. qui regroupe les 4 coordinateurs et le Président du collège de Chirurgie de la Main comme cela avait été arrêté lors des précédentes réunions.

D'autre part qu'en ce qui concerne la délivrance du droit au titre de façon rétroactive, une commission est mise sur pied, qui examinera au cas par cas sur une *demande écrite, personnelle de chacun des candidats*, la délivrance de ce droit au titre. Cette commission comprendra les 4 coordinateurs des 4 D.I.U régionaux (Alnot, Allieu, Le Nen, Nonnenmacher), le Président du Collège 1999 (François MOUTET), le secrétaire général du GEM 1999 (Régis LEGRE), deux membres extérieurs, un universitaire le Pr Michel MERLE, un non universitaire Guy RAIMBEAU d'Angers et enfin «un sage» issu de la réunion des anciens Présidents du GEM. Cette commission est désignée pour 5 ans, période qui devrait assurer une unité de réflexion dans la durée et permettre de résoudre tous les cas antérieurs à 1999. Le renouvellement de cette commission devra être étudié au moins un an avant son extinction pour juger de la nécessité de sa reconduction.

La commission établira et remettra à jour de façon annuelle la liste des chirurgiens ayant acquis ce droit au titre en chirurgie de la main et la fera parvenir aux conseils régionaux et au conseil national de l'ordre des médecins.

Présentation

L'existence de cette fédération ainsi que le droit au titre qui en découle a été faite lors de l'assemblée générale du GEM à PARIS en Décembre 1999 ainsi qu'à l'assemblée générale du collège des enseignants en chirurgie de la main.

Le Pr. Yves ALLIEU en a informé la Société Française de Chirurgie Plastique lors de son assemblée générale puisqu'il y est le secrétaire du chapitre de chirurgie de la main.

Le collège des orthopédistes a déjà fait une annonce dans ce sens au paragraphe XII de la page 6 de son bulletin d'information N° 17 de Septembre 1999.

Professeur François MOUTET
Président du Collège Français des
Enseignants en Chirurgie de la Main

E.Mail: Francois.Moutet@ujf-grenoble.fr